## PIERRE MOSCOVICI

## MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Brussels, 6 December 2018

Dear Mr Chairman,

As you know, there have been intensive discussions with the Moroccan authorities on the implementation of the Association Agreement with Morocco that will extend the trade preferences provided for in the Agreement to products originating from Western Sahara. The Commission put forward a proposal to trace the origin of products imported from Western Sahara. Morocco could not agree with this text and proposed an alternative approach.

The Commission has accepted to discuss this alternative approach, provided it is substantially improved. Morocco has now confirmed that they will be setting up a system that will enable the EU and Member States' customs authorities to trace the origin of products imported from Western Sahara, in compliance with EU customs legislation.

Such a system will consist of two elements. First, it will give the EU and Member States' customs authorities direct access to timely information on exports originating from Western Sahara. Second, it will enable EU customs authorities to identify the origin of imports from Western Sahara through the use of the administrative and customs cooperation procedures provided for in the Association Agreement with Morocco.

The Moroccan authorities have also confirmed the main elements of such a system and how it will work in practice. You will find enclosed the exchange of letters between DG Taxud and the Ambassador of Morocco to the European Union, containing this confirmation.

As you are aware, this system is not our preferred solution. However, the Commission considers that these clarifications should address the concerns expressed by the European Parliament on the implementation of the Agreement with Morocco. I therefore hope that the INTA Committee will be able to give its consent to the Agreement next Monday.

Yours sincerely,

Pierre Moscovici

Pierre Moseowici

Annexes: letters exchanged between the Commission (DG Taxud) and Morocco's Ambassador to the EU

Mr Bernd LANGE Chair of the INTA Committee European Parliament Rue Wiertz Altiero Spinelli 12G205 1047 Brussels



## COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE
FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE
Le Directeur
Affaires internationales et générales

Bruxelles, le 6 décembre 2018 TAXUD/SH/FPP/PT/mpm taxud.e.4(2018)7017951

M. Ahmed Réda Chami Ambassadeur du Maroc auprès de l'Union européenne Mission du Royaume du Maroc auprès de l'Union européenne Avenue F. D. Roosevelt, 2 B – 1050 Bruxelles

Votre Excellence.

Suite à nos échanges sur la future mise en œuvre de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, les autorités marocaines nous ont indiqué qu'un mécanisme, qui couvrira les exportations couvertes par l'Accord d'Association tel que modifié par l'échange de lettres, sera mis en place. Ce mécanisme devra fournir de manière systématique et régulière des données précises qui devront permettre à l'Union européenne d'avoir des données transparentes et fiables sur l'origine de ces exportations vers l'Union. La mise en place d'un tel système a fait l'objet d'un appel d'offres publié par le Maroc (appel d'offres ouvert n° 17/2018/EACCE).

Nous apprécions les efforts consentis par le Maroc afin de fournir les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre de l'accord, et pour développer la coopération administrative et douanière sur l'application de l'accord. Des précisions importantes sur ce système ont été reçues de votre part, que je voudrais refléter par écrit ci-dessous. En particulier:

- Ce système permettrait de connaître toutes les exportations vers l'Union, par région, sur base des critères des positions tarifaires et de production, en incluant des données telles que la quantité et la valeur.
- Il serait disponible en principe fin mars 2019, mais avec certitude au plus tard au cours du 2ème trimestre de 2019; en cas d'écart entre l'entrée en vigueur de l'accord et la mise en place du système, les données des exportations intervenues pendant cette période seraient fournies.

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIË - Tel. +32 22991111 Office: J-79 05/202 – Tel. direct line +32 229-92441

E-mail: sabine.henzler@ec.europa.eu

- Les données seront introduites de manière régulière et rendues disponibles chaque mois; la Commission aurait un accès direct à ces données, qu'elle partagera avec les douanes des Etats membres de l'Union.
- Des modalités techniques seront discutées afin de permettre la réconciliation des données à l'exportation avec celles de nos importations des régions couvertes par l'Accord d'Association, tel que modifié par l'échange de lettres, et d'avoir les informations les plus précises possible.

Sur base de ces différents éléments, le système qui sera mis en place devra donner un accès direct à des données statistiques précises sur les produits originaires des régions couvertes par l'Accord d'Association, tel que modifié par l'échange de lettres, et exportés vers l'Union au fur et à mesure qu'elles seront disponibles. Je note également que les procédures de coopération administrative et douanière prévues dans notre Accord d'Association permettront aux autorités douanières des Etats membres d'obtenir une information fiable sur l'origine de ces importations lorsque cela s'avèrera nécessaire pour l'exercice de leurs fonctions.

J'ai également pris note de votre demande que ce système soit réciproque, c'est-à-dire qu'il permette au Royaume du Maroc de disposer d'informations transparentes et fiables sur les exportations de l'Union européennes vers le Royaume du Maroc.

Je voudrais avoir votre confirmation que les éléments contenus dans cette lettre décrivent correctement les actions que le Maroc mettra en place pour la mise en œuvre de l'accord,

Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Sabine HENZLER
Directeur

## Mission du Royaume du Maroc auprès de l'Union Européenne

Bruxelles



بعثة المملكة المغربية لاى اللاتحاد الأوروبيج بروكسل

Bruxelles, le 06 décembre 2018



A l'attention de Mme Sabine HENZLER Directeur des Affaires Internationales et Générales Direction Générale de la Fiscalité et de l'Union Douanière

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre N° taxud.e.4(2018)7017951 du 06 décembre 2018 concernant le mécanisme d'échange d'informations qui sera établi dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne sur la modification des Protocoles n°1 et n° 4 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, et de vous confirmer que les éléments contenus dans cette lettre décrivent correctement les actions que le Royaume du Maroc mettra en place pour la mise en œuvre de l'accord.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur, mes salutations distinguées

L'Ambassadeur

Ahmed Reda CHAMI